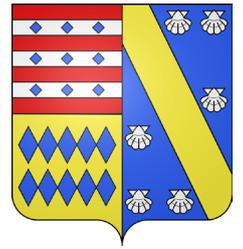


Bulletin Municipal



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Permettez-moi dans un premier temps de vous adresser tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette année 2024.

Merci à tous les Molompizois et Molompizoises d'avoir honoré de leur présence la cérémonie des vœux organisée le dimanche 21 Janvier dernier. Votre présence nombreuse montre l'intérêt que vous portez à toute notre équipe municipale et au travail que nous effectuons chaque jour.

Nous allons bientôt entamer notre quatrième année de mandat, comme je l'ai rappelé le temps passe très très vite.

Nous avons beaucoup œuvré pour la préservation de nos bâtiments publics et nous nous efforçons de planifier des travaux qui nous permettent de réaliser des économies.

A titre d'exemple, le fait d'avoir limité l'éclairage nocturne nous a permis de réaliser une économie de 1495 Euros soit une diminution de la consommation de 9625 Kwh entre le 1er novembre 2022 et le 31 octobre 2023, ce qui est loin d'être négligeable et ce, malgré la hausse des tarifs. Nous nous devons de continuer en ce sens.

2024 sera également l'année du gros chantier de notre mandat : Rénovation du réseau d'assainissement dans le bourg de Molompize. Ces travaux sont indispensables et obligatoires pour le bien de tous. Le système de traitement, au travers de la nouvelle station « Bio Filtres », plantée de roseaux, sera plus respectueux de l'environnement et plus efficace que notre système actuel.

Le cap que nous nous étions fixé en début de mandat est respecté et nous continuerons à le suivre jusqu'à son terme.

Horaires d'ouverture des services publics

Mairie

Tél. : 04 71 73 60 06

Lundi	13h30 / 17h30	
Mardi	13h30 / 16h30	
Mercredi	08h00 / 12h00	13h30 / 17h30
Jeudi	08h15 / 11h30	13h30 / 16h30
Vendredi	08h00 / 12h00	
Samedi	Fermée temporairement	

Agence postale

Tél. : 04 71 73 62 57

Lundi	14h00 / 16h30
Mardi	14h00 / 16h30
Mercredi	09h00 / 11h30
Jeudi	09h00 / 11h30
Vendredi	09h00 / 11h30
Samedi	Fermée temporairement

Aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN122



Les services de l'état prévoient l'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN 122, entre PEYRENEYRE et MOLOMPIZE. Le projet vient de m'être présenté par les services de l'Etat mais je pense sincèrement qu'il est inutile, vu l'emplacement prévu pour cet aménagement. Ce créneau de dépassement doit être implanté entre la sortie de PEYRENEYRE à hauteur des serres de l'entreprise GARDEL pour se terminer 300 mètres avant l'entrée du bourg de MOLOMPIZE. Sachez que je m'oppose vivement à ce projet. J'ai été élu pour veiller, entre autres, à la sécurité des habitants de la commune de MOLOMPIZE, ce que je m'efforce de faire et de défendre chaque jour.

Pourquoi je m'oppose à ce projet :

- Le village de PEYRENEYRE est situé à 8 kilomètres de MASSIAC et donc de l'accès à l'autoroute A 75.
- La configuration de la RN 122, entre Molompize et Massiac permet depuis la réfection de la chaussée en 2023, d'effectuer des dépassements en toute sécurité.
- L'aire de repos de ST SAUVEUR très fréquentée en période estivale ne sera plus accessible que dans le sens Massiac Murat, car implanté le long de la voie de dépassement ce qui n'est pas facteur de tranquillité pour une pause repas.

Conformément à la loi, une enquête publique va être programmée courant juin 2024. Les documents concernant cette enquête seront disponibles en mairie de Molompize. Nous vous informerons de la tenue de cette enquête le moment venu. Il sera important de venir donner votre avis sur ce projet.

Cet aménagement met en danger les habitants de notre commune, dont le domicile se situe en bordure de la Route Nationale 122. Votre sécurité en sera gravement compromise. La vitesse des conducteurs est déjà très élevée sur cette Nationale et, la création de ce créneau de dépassement va encore l'accélérer. Les conducteurs arrivent déjà très vite à PEYRENEYRE comme dans le Bourg de MOLOMPIZE, cet aménagement ne va pas améliorer les choses, bien au contraire !

Installation d'un pylône de téléphonie mobile

Prochainement, un pylône de téléphonie mobile sera installé aux abords du stade de MOLOMPIZE par TDF.

Les opérateurs concernés sont BOUYGUES et SFR. Il est à noter que d'autres opérateurs pourront également utiliser ce pylône.

Cette installation permettra de mettre en concurrence ces opérateurs pour que les utilisateurs abonnés puissent bénéficier des meilleurs tarifs et bénéficier d'une meilleure couverture mobile.

Début des travaux prévus cette année pour une mise en service en début d'année 2025.

Cette installation sera soumise à un loyer de 2 000€ par an au profit de notre commune. Tout opérateur supplémentaire rapportera 1 500€ de plus.



Déploiement de la fibre

Une réunion a eu lieu dernièrement à la Région Auvergne Rhône Alpes concernant le déploiement de la fibre dans notre département.

Avec l'aide du Sénateur Stéphane SAUTAREL, j'ai obtenu l'assurance que notre commune sera priorisée dans le raccordement de la fibre.

J'ai reçu le conducteur de travaux de la société CEGETP, chargée de cette installation. Avec lui, nous avons déterminé deux emplacements destinés à recevoir les armoires de branchement.

La première sera située en bordure de la nationale 122, à hauteur du hameau de la Roche et l'autre dans le bourg de Molompize sur le terrain situé en face de l'ancienne boucherie SEGUY.

A noter que la liaison entre La Roche et Aurouze se fera en aérien, le long du C588.

Décharges sauvages



Chacun aura pu remarquer que des individus peu scrupuleux et non respectueux de l'écologie ont déposé des plaques amiantées le long de la Départementale 655, du côté de Mazelaire. Une partie sur l'emprise du département, l'autre chez un particulier. Il appartient malheureusement à chaque propriétaire de procéder à l'enlèvement de ces matériaux.

Il est rappelé que tout dépôt sauvage est réprimé par la loi. L'article 541-46 I. 4° CE punit de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer des déchets dans des conditions contraires au chapitre « Prévention et gestion des déchets » du code de l'environnement.

N'hésitez pas à nous signaler tout faits constatés de dépôt sauvage.



Demande de travaux - Déclaration préalable



La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire.

Vous devez obtenir cette autorisation avant d'entreprendre les travaux.

Dans un premier temps, vous devez vous renseigner auprès de la mairie pour savoir si votre projet se situe dans un secteur protégé.

Les sites protégés sont les sites patrimoniaux remarquables: Villes, villages ou quartiers dont la

conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public, les abords des monuments historiques, les sites classés ou en instance de classement: Site et monument naturels dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, les réserves naturelles, le cœur des parcs nationaux ou un futur parc national.

Le contenu du dossier de DP, le nombre d'exemplaires à fournir et les délais d'instruction sont différents quand votre projet se situe dans un secteur protégé.

Cette demande concerne aussi bien le changement de fenêtres, de volets, d'une porte, la construction d'un appentis, que l'installation d'une pompe à chaleur ou tout autres travaux modifiant la structure initiale de votre bâtiment.

Pour tous travaux entamés sans autorisation préalable, merci de passer en mairie pour régulariser votre situation. Cette démarche est totalement gratuite.

Retour sur le concours de belote du Comité des fêtes de Molompize

Le 27 Janvier dernier, le Comité des fêtes de notre commune sous la houlette de son Président Nicolas FOURET, a organisé son premier concours de belote.

Cette manifestation a réuni 42 doublettes ce qui est un très beau résultat pour une première.

Les bénévoles du comité ont pu réunir de nombreux lots offerts par les commerçants et entreprises de Massiac, Molompize et des communes avoisinantes.



Chacun des participants a pu bénéficier d'un lot.

Le comité des fêtes de Molompize a été créé dans le but de proposer des animations pour notre commune.

Les bénévoles de l'association s'investissent pleinement pour notre commune il est nécessaire que chacun d'entre nous en prenne conscience, mais pour y arriver, ils ont besoin de vous. Lors des premières réunions, une trentaine de personnes s'étaient manifestées, il nous faut continuer à les soutenir et à répondre présent pour l'organisation des différentes manifestations à venir.

La fête Patronale qui se déroulera les 7 et 8 juillet prochain est un évènement important. Cette année nous prévoyons de tirer un feu d'artifices au stade précédé d'une retraite aux flambeaux. L'organisation de notre fête se prépare tranquillement, et il ne faudra pas les laisser tomber.

Merci par avance de votre participation à cet évènement.

Sortir à Molompize

**VENDREDI 8 MARS
À PARTIR DE 19H**

À la découverte de la cuisine réunionnaise, nous vous proposons d'explorer les saveurs exotiques !

Punch d'accueil ou cocktail sans alcool
Farandole créole (Achard légumes, samoussas, p'tit paté, bouchons....etc)
Assortiments de plusieurs caris
(canard à la vanille, rougail saucisses, p'tit jacques aux crevettes, cari choucou)
riz Basmati, haricot rouge
Dessert créole à la mangue, ananas et passion
30€ par personne



Auberge des Palhàs
1, rue des Palhàs
15500 Molompize

RESERVATION AU
TEL : 07 49 68 64 46

**OP 48 RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE
RÉCAPITULATIF FINANCIER**

DÉPENSES				
NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	ANNÉE
1-CENTRE-FRANCE	Avis Appel d'offre 31/05	468,00	561,60	2021
2-CIT	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	733,34	880,01	2021
3-LE REVEIL	Avis Appel d'offre 10/12	179,08	214,90	2022
4-IGETEC	Maîtrise d'œuvre	6800,00	8160,00	2022
5-CIT	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	1100,01	1320,01	2022
6-IGETEC	Maîtrise d'œuvre	400,00	480,00	2022
7-IGETEC	Maîtrise d'œuvre	3300,00	3960,00	2022
8-RIGAL	LOT 1 Couverture	50851,99	61022,39	2022
9-MEYRIAL	LOT 2 Charpente	20979,00	25174,80	2022
10-RIGAL	LOT 1 Couverture	29337,00	35204,40	2023
11-MEYRIAL	LOT 2 Charpente	33494,78	40193,74	2023
12-IGETEC	Maîtrise d'œuvre	3040,00	3648,00	2023
13-RIGAL	LOT 1 Couverture	32386,67	38864,00	2023
14-RIGAL	LOT 1 Couverture	4500,00	5400,00	2023
15-MEYRIAL	LOT 2 Charpente	5366,22	6439,46	2023
TOTAL		192 936,09	231 523,31	
TOTAL DÉPENSES = 231 523 euros				

RECETTES	
SUBVENTION	MONTANT
2024 RÉGION Bonus relance 2021	45 000,00
2024 ÉTAT - DETR 2020	53 862,00
2023 DÉPARTEMENT – FCS 2022	20 000,00
TOTAL SUBVENTIONS	118 862,00
2023 FCTVA	237,00
2024 FCTVA	16 516,00
2025 FCTVA	21 359,00
TOTAL FCTVA	38 112,00
TOTAL RECETTES = 156 974 euros	

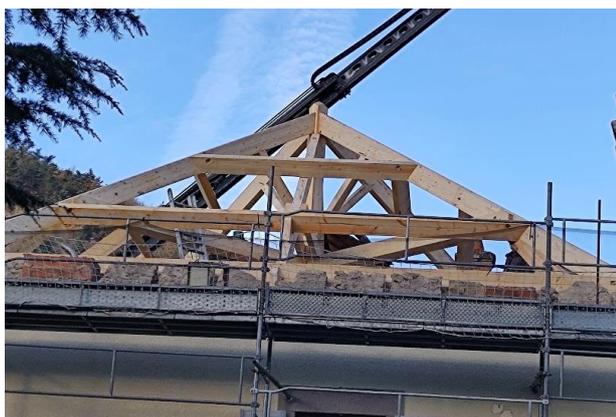


RÉSULTAT OPÉRATION

DÉPENSES – RECETTES = RESTE À CHARGE DE LA COMMUNE

231 523 – 156 974 = 74 549 euros (emprunt)

RESTE À CHARGE DE LA COMMUNE = 74 549 euros





L'Udaf-15 vient à votre rencontre

L'Union Départementale des Associations Familiales (Udaf) du Cantal développe des actions et services variés à destination des familles tels que :

- Point Info Famille (F.I.P) et Parentalité. Favoriser l'accès à l'information dans tous les domaines de la vie quotidienne
 - Point Conseil Budget (P.C.B) .Répondre aux questions d'argent, de budget, de dette, de déficit, de banque et assurance
 - Information et soutien aux tuteurs familiaux (I.S.T.F) . Aide, soutien avant et durant l'exercice d'une mesure de protection
 - Médiation Familiale. Renouer le dialogue pour gérer les situations conflictuelles. Séparation, succession, dépendance, etc
 - Accompagnement et répit des aidants (P.F.A.R) . Plateforme d'accompagnement et soutien aux aidants non professionnels
 - Maison du Numérique. Vous aider dans l'utilisation des outils informatiques dans votre quotidien, démarche, mail, etc

- Information, accompagnement et soutien psychologique (Le Lien). « Plus on en parle, moins on y pense ») ...on vous écoute

Début 2024, l'Udaf-15 déploiera son unité mobile (bus) et sera présente à MASSIAC, place de Marcelin MORET (marché). Des permanences mensuelles y seront régulièrement tenues.

Cette proximité vous offre la possibilité de profiter de l'ensemble de ces services en vous rendant sur le point d'arrêt de notre bus. Nos personnels, professionnels expérimentés et experts dans leur domaine de compétence vous apporteront les informations, aides, accompagnements et soutiens propres à chaque situation personnelle dans le respect du secret professionnel.

Votre mairie est informée de ce déploiement, avec son aide et sa participation, nous vous communiquerons ultérieurement les jours et horaires de passage du bus sur le point d'arrêt de MASSIAC.

Dans l'attente de votre venue et du plaisir de vous recevoir, pour l'Udaf-15



L'Association des Amis du Plateau de Fayet a été créée en février 2022, pour préserver le cadre de vie des communes de Molompize et de Massiac. Elle veille à la protection des espaces naturels, à la sensibilisation des habitants et habitantes du territoire aux enjeux environnementaux, pour que nos communes gardent toute leur attractivité touristique, leur patrimoine naturel, et aspirent à des activités locales raisonnées et responsables.

Dans ce but, des sorties botaniques, des rencontres festives, des balades et découvertes naturalistes sont organisées tout au long de l'année.

Le dimanche 11 février, quelques membres de l'association se sont rendus en bordure du site Natura 2000 « Vallées et Gîtes de la Sianne et du Bas Alagnon » sur le Plateau de Fayet pour un inventaire d'espèces protégées locales.

La Gagée de Bohême était au rendez-vous

La Gagée de Bohême, comment la reconnaître ?

C'est une petite plante bulbeuse, à deux bulbes inégaux. Sa tige est courte et velue, de 3 à 8 cm. de hauteur.

Elle porte 2 à 3 feuilles filiformes à sa base, et 2 à 5 feuilles caulinaires alternes, étroites lancéolées.



Gagée de Bohême, Gagée des rochers, Gagea bohemica (Zauschn.) Schult. & Schult.f., 1829

L'inflorescence en corymbe porte jusqu'à 3 fleurs, à 6 tépales oblongs et spatulés, jaunes sur la face interne, verdâtres et légèrement pubescents sur la face externe ; le fruit est une capsule obovale.

La floraison a lieu entre décembre et avril. C'est une espèce protégée à l'échelle nationale, inscrite à la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes et d'Auvergne.

Pour partager ces expériences et connaissances, pour adhérer à l'Association des Amis du Plateau de Fayet, venez participer au Bal Trad' qui aura lieu dans la Salle Polyvalente de Molompize le samedi 23 mars 2024 !

BAL TRAD'

MOLOMPIZE

(SALLE POLYVALENTE)

Grifol (bal à la voix)
FFP3

SAMEDI 23 MARS 2024
20H30

Entrée : 8 euros

Soirée festive en soutien à l'association
Les Amis du Plateau de Fayet pour la
préservation du plateau des Gravilles

renseignements 06 42 48 18 08

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique